



FICHE TECHNIQUE

Panneaux acoustiques de type " PLAFOND SUSPENDU "

- Construction : Panneaux de fibre de verre rigide d'une densité de 96 kg/m³ (6 lb/pi³), 25 mm (1 po) ou 51 mm (2 po) d'épaisseur, laminée d'un mat de fibre de verre blanc en façade. Les bordures seront carrées.
- Recouvrement : Le tissu des panneaux acoustiques sera standard tel que la série n°1 ou de la série n°2, couleur au choix de l'architecte. Il sera collé sur la façade du panneau seulement.
- Installation : Les panneaux seront installés dans un système de plafond suspendu conventionnel (non fourni) déjà en place ou doit-être installé par un tiers installateur.

Coefficient de réduction de bruit (NRC) 25 mm (1 po) = 0.80

Coefficient de réduction de bruit (NRC) 51 mm (2 po) = 1.00

- Les panneaux acoustiques sont garantis pour une période de 1 an.

INFLAMMABILITÉ:

ASTM E-84.....Classe 1 ou A

CAN/ULC-S102.....Conforme